

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2025 à GOND-PONTOUVRE

ETAIENT PRESENTS		
DELEGUES TITULAIRES		
<u>CA GRAND ANGOULEME</u>	<u>CDC DU ROUILLACAIS</u>	<u>CC CŒUR DE CHARENTE</u>
GERARD ANDRIEUX	JEAN MARIE GASCHET	ALAIN MORANGE
JACQUELINE BATIME	MICHEL GOYON	
THIERRY CHARBONNAUD	RODOLPHE PREVOST	
CHRISTOPHE CHOPINET		<u>CA GRAND COGNAC</u>
JEAN-CHARLES DOBY		JEAN DELPEUCH
JEAN-NOEL GUEDON		JACKY PLANTIVEAU
MIREILLE RIOU		DOMINIQUE MERCIER
PHILIPPE TEXIER		

DELEGUES SUPPLEANTS		
<u>CA GRAND ANGOULÊME</u>		<u>CA GRAND COGNAC</u>
YANNICK MOREAU		JACKY GIRAUD
ELIANE REYNAUD		

ETAIENT EXCUSÉS		
DELEGUES TITULAIRES		
<u>CA GRAND ANGOULEME</u>		<u>CC CŒUR DE CHARENTE</u>
BERNARD LEGERON		JEAN RAINETEAU
<u>CA GRAND COGNAC</u>		
RAPHAEL BURBAUD		

DELEGUES SUPPLEANTS		
<u>CA GRAND ANGOULEME</u>		<u>CC CŒUR DE CHARENTE</u>
LIONEL FERRAND		CORINNE JOUBERT
CORINNE MEYER		

POUVOIRS : M RAINETEAU A M MORANGE

Quorum atteint : 19 votants – 18 présents

PARTICIPAIENT

- M. Mathieu TALLON, Directeur
- Mme Corinne GUERIN, Assistante administrative et financière
- Mme Emmanuelle VIORNEY, Conseillère aux décideurs locaux - SGC Angoulême

- M. Dominique PEREZ, Maire de CLAIX (candidat en tant que délégué suppléant à GRAND ANGOULEME en remplacement de M. Damien FORESTAS démissionnaire)
- M. Philippe MARCOMBE, conseiller à la mairie d'Asnières sur Nouère (candidat en tant que délégué titulaire à GRAND ANGOULEME en remplacement de M. BOUCHERE puis M. Jean-Luc TRESTA démissionnaires)

Séance ouverte à 18 H 02

☞ ☞

Monsieur TALLON Mathieu informe les membres présents qu'ils peuvent tous voter ce soir. Le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

M. PEREZ et M. MARCOMBE qui ont demandés à être nommés en tant que délégués à GRAND ANGOULEME, sont les bienvenus au Comité Syndical et ne doivent pas hésiter à poser des questions si besoin.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19-02-2025 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le procès-verbal du Comité Syndical du 19-02-2025 qui a eu lieu à Vindelle.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1- Adoption et vote des contributions 2025
- 2- Vote du budget primitif 2025

Questions diverses :

- Diagnostics de vulnérabilité risques inondations
- Avis sur l'étude de la solution de mise en place de dispositifs pour optimiser le karst de la Rochefoucauld afin de soutenir le fleuve Charente en étiage.

ADOPTION ET VOTE DES CONTRIBUTIONS 2025

Monsieur le Président informe les membres présents qu'au cours des réunions de préparation du BP 2025, une proposition des contributions pour 2025 avait été soumise à hauteur de 460 000 euros. Cette proposition d'augmentation des contributions est liée à l'anticipation des futurs plans de gestion à 10 ans sur notre territoire. Une proposition d'évolution des contributions a été proposée à 10 ans.

EPCI à FP - SyBRA	Représentation dans SyBRA - %		Besoin 460 000 euros en 2025		
	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	50 / 50
Grand Angoulême	62,72	84,06	288 499,06 €	386 696,68 €	337 597,87 €
Grand Cognac	11,05	5,84	50 833,24 €	26 799,35 €	38 816,29 €
Rouillacais	11,57	4,68	53 242,21 €	21 321,14 €	37 281,68 €
Lavalette/Tude/Dronne	6,70	1,60	30 836,79 €	7 430,18 €	19 133,48 €
Cœur de Charente	7,95	3,81	36 588,71 €	17 752,65 €	27 170,68 €

À la suite de ces discussions, il vous a été proposé, lors du débat sur les orientations budgétaires (19-02-2025), d'inscrire en section de fonctionnement-recettes à l'article 74751 (participations autres groupements) le montant de 460 000 euros.

Le montant calculé par EPCI à FP est lié la population et la surface de chaque commune présente sur le territoire du SyBRA et de l'EPCI. Ce résultat est pondéré en additionnant les deux cases (surface et population) en y divisant le résultat par 2. L'indice INSEE en vigueur est également mis à jour.

Monsieur CHARBONNAUD demande quel était le montant des contributions pour 2024.

Mathieu TALLON indique que les contributions étaient de 440 000 € en 2024. Les contributions augmentent de 20 000 € chaque année. Cette augmentation a été indiquée à chaque EPCI.

M. DOBY précise que seulement pour la première année, l'augmentation des contributions avait été de 60 000 € et les années suivantes est de 20 000 €.

Monsieur Mathieu TALLON annonce que les courriers sont prêts, ils seront envoyés aux EPCI courant avril 2025 avec la présente délibération et le rapport d'activités 2024 qui est en cours de finalisation.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter et de voter la répartition des contributions 2025 des EPCI à FP membres du SyBRA comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025



- Réaliser et engager les plans de gestion à 10 ans sur 9 bassins versants (2023-2032)
- Instruire les DIG Guirlande, Charraud, Argence
- Mettre en œuvre les actions sur le risque inondation
- Mettre en place les lignes directrices de gestion et le DUERP
- Étude PPG du bassin versant de la Vélude à réaliser
- Hydromorphologie de la Touvre à engager selon les cofinancements

Fonctionnement : Recettes



26-03-2025

BUDGET PRIMITIF 2025

Article M57	Objets	CA 2024	BP 2025
013	Atténuation des charges	- €	- €
6419	Remboursement sur rémunérations	- €	- €
6459	Remboursement sur charges de personnel (assurance groupe)	- €	- €
70	Produits de gestion courante	30 022,56 €	5 500,00 €
706888	Autres prestations de services (ACC/SAFT-CA GRAND COGNAC- GRAND ANGOULEME)	27 881,63 €	3 000,00 €
70878	Remboursement de frais (Remboursement charges EPTB- Fuel Grand Angoulême)	2 140,93 €	2 500,00 €
74	Dotations, Subventions et Participations	692 908,26 €	866 500,00 €
744	FCTVA		1 181,09 €
74718	Autres participations - ASP-insertion	41 093,61 €	- €
7472	Subventions et participations Régions	6 866,50 €	4 000,00 €
7473	Subventions et participations Départements	9 253,31 €	2 500,00 €
	Dont Chantier insertion		
74751	Subventions GFP de rattachement - EPCI à FP membres	440 000,00 €	460 000,00 €
747888	Participation autres organismes Adour Garonne	195 694,84 €	398 818,91 €
75	Autres produits de gestion courante	18 057,53 €	8 500,00 €
75888	Produits divers de gestion courante (participation agents tickets restau)	18 057,53 €	8 500,00 €
77	Autres produits exceptionnels	11 994,19 €	1 000,00 €
773	Mandats annulés (exercices antérieurs - tickets restau)	7 394,19 €	1 000,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	4 600,00 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 796,32 €	2 631,72 €
7761	Valeurs comptables immobilisations cédées	- €	- €
777	Quote parts des subventions d'investissement transféré	7 796,32 €	2 631,72 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		760 778,86 €	884 131,72 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	625 992,96 €	591 832,35 €
TOTAL GENERAL DE RECETTES		1 386 771,82 €	1 475 964,07 €

747888 Participation aux autres organismes :

L'Agence de l'Eau Adour Garonne : 398 818.91 € (solde subventions 2024 techniciens et équipe + reliquat 2023 aide équipe).

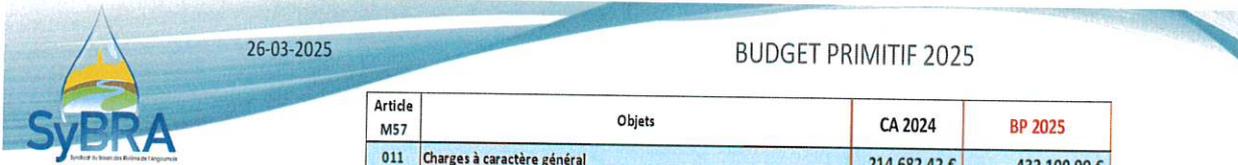
M CHARBONNAUD demande pourquoi y a-t-il une grosse augmentation au niveau de la subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Mathieu TALLON indique qu'il s'agit du solde de l'équipe 2023 qui n'a pas été versée en 2024 mais seulement fin janvier 2025. Vient s'ajouter à cette somme, le solde des subventions 2024 techniciens et équipe qui sera versé d'où cette somme importante (398 818.91 €).

Mathieu TALLON indique que l'Agence de l'Eau Adour Garonne devrait nous financer à 70 % au lieu de 50 % pour 2025 pour les postes de techniciens, secrétariat et 50 % pour l'équipe ce qui va donner une marge supplémentaire pour les dépenses de fonctionnement. Ce montant sera versé en N+1 soit en 2026.

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025 : 884 131.72 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 REPORTE : 591 832.35 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 475 964.07 €

Fonctionnement : Dépenses



**Fonctionnement
Dépenses**

Programmes de plantation

Travaux hydromorphologiques
par équipe du SyBRA

Location mini-pelle pour
travaux équipe

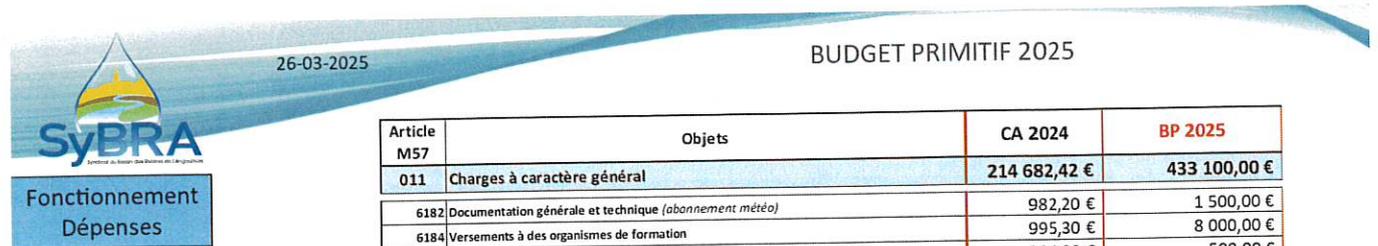
Travaux tempêtes, ripisylve

Article M57	Objets	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	214 682,42 €	433 100,00 €
6042	Achats de prestations de services (assistance CHARENTE EAUX)	3 786,00 €	20 000,00 €
60611	Eau et assainissement	339,73 €	800,00 €
60612	Energie électricité	7 307,47 €	9 000,00 €
60621	Combustibles (fuel local le Paradis)	6 135,00 €	9 000,00 €
60622	Carburants	14 258,52 €	20 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées (paille+plantations+semences)	1 709,10 €	15 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien (détergents, lave mains...)	797,16 €	1 500,00 €
60632	Fournitures petit équipement (fourches, chaînes...)	5 883,26 €	8 000,00 €
60633	Fournitures de voirie (sable, ciment, gravier)	- €	10 000,00 €
60636	Vêtements de travail	1 315,23 €	5 000,00 €
6064	Fournitures administratives	1 363,17 €	2 500,00 €
6068	Autres matières et fournitures (boite de vis...)	3 125,12 €	4 000,00 €
611	Contrats de prestations de services (Cidil, télésurveillance, pêche électrique, drone)	10 387,08 €	15 000,00 €
6132	Locations immobilières	27 287,46 €	28 000,00 €
61351	Locations mobilières Matériel roulant	- €	5 000,00 €
61358	Locations mobilières Autres	21 368,00 €	35 000,00 €
614	Charges locales et de copropriété (taxe foncière atelier + DM)	910,00 €	1 000,00 €
61521	Entretien de terrains	53 626,80 €	100 000,00 €
615221	Entretien de bâtiments publics	266,76 €	2 500,00 €
615228	Entretien et réparations de bâtiments	817,20 €	2 500,00 €
615231	Entretien voiries	- €	20 000,00 €
61551	Entretien matériel de transport (vidange véhicule, pneus, contrôle technique)	6 835,54 €	8 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers (entretien petit matériel)	3 660,93 €	3 500,00 €
6156	Maintenance (copies photocopieur, extincteurs, logiciels, site internet, entretien chaudière, station limnol)	6 302,40 €	15 000,00 €
6161	Assurance multirisque (protection juridique et bâtiments)	4 245,27 €	5 500,00 €
6168	Primes d'assurances autres (véhicules)	3 640,98 €	7 000,00 €
617	Études et recherches (ZM2, IRS7EA, analyse sédiments, inventaire ZH)	8 334,00 €	15 000,00 €

FOCUS SUR CERTAINS ARTICLES

- 60628 autres fournitures non stockées : achat de plants pour les plantations dans le cadre du risque inondation
- 60633 fournitures de voirie : achat de matériaux (sable, gravier...) pour les travaux hydromorphologiques réalisés par l'équipe
- 61358 locations mobilières autres : locations de mini-pelles pour les travaux faits par l'équipe et location du photocopieur
- 61521 entretien de terrains : Marché ripisylve : le Syndicat demande l'intervention de l'entreprise sur des chantiers qui ne peuvent pas être réalisés par l'équipe.

Fonctionnement : Dépenses (suite)



26-03-2025

BUDGET PRIMITIF 2025



Fonctionnement
Dépenses

Enquêtes publiques
DIG-PPG

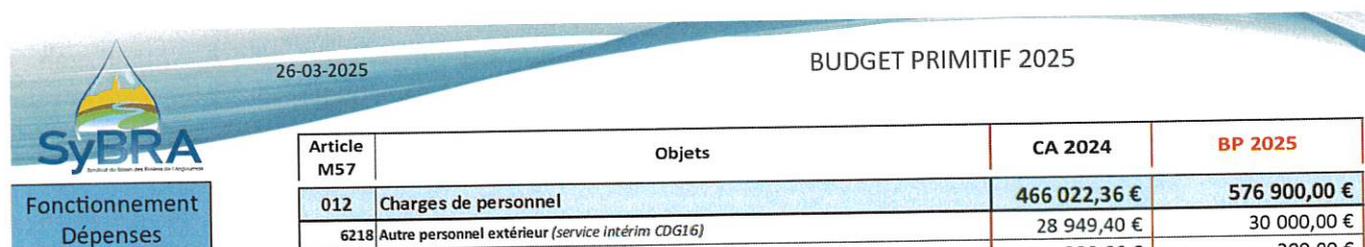
Enquêtes publiques
DIG-PPG

Article M57	Objets	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	214 682,42 €	433 100,00 €
6182	Documentation générale et technique (abonnement météo)	982,20 €	1 500,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	995,30 €	8 000,00 €
6188	Autres frais divers	324,00 €	500,00 €
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	31,50 €	1 000,00 €
62268	Autres honoraires, conseil (commissaire enquêteur)	- €	7 500,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	7 500,00 €
6228	Divers (frais de gestion tickets restau)	161,88 €	500,00 €
6231	Annonces et insertions (parution enquêtes publiques)	- €	8 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	301,26 €	1 500,00 €
6236	Catalogues et imprimés (repro doc, livret de présentation)	921,60 €	2 500,00 €
6237	Publications	- €	500,00 €
6238	Publicité/Publication/relation publique Divers(enreg-maquette com., brochure)	2 144,00 €	4 000,00 €
6241	Transports de biens	131,32 €	1 000,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions (frais de mission agents)	1 200,41 €	4 000,00 €
6261	Frais affranchissement	1 394,92 €	2 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	6 206,14 €	7 500,00 €
6281	Concours divers (cotisations, adhésion PROM HAIES)	- €	100,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux (SOLINET)	5 851,95 €	6 500,00 €
6288	Autres services extérieurs (frais traitement cartes cadeaux Noël)	- €	100,00 €
63512	Taxes foncières	- €	- €
63513	Autres impôts locaux	- €	- €
6355	Taxe et impôts sur les véhicules	328,76 €	1 000,00 €
6358	Autres droits (versement ocompte filet inflation perçu en 2022)	- €	- €
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	5,00 €	100,00 €

Enquêtes publiques pour les DIG PPG CHARRAUD GUIRLANDE ARGENCE :

6227 Frais d'actes et contentieux : 7 500 € honoraires commissaires enquêteurs

6231 annonces et insertions : 8 000 € enquêtes publiques dans la presse (Charente libre et Sud-Ouest)



26-03-2025

BUDGET PRIMITIF 2025



Fonctionnement
Dépenses

Contrat de projet + 2 CDD

Article M57	Objets	CA 2024	BP 2025
012	Charges de personnel	466 022,36 €	576 900,00 €
6218	Autre personnel extérieur (service intérim CDG16)	28 949,40 €	30 000,00 €
6332	Cotisations FNAL	222,66 €	300,00 €
6336	Cotisations CDG/CNFPT	3 808,02 €	5 000,00 €
64111	Rémunération principale	221 340,71 €	250 000,00 €
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	528,15 €	600,00 €
64113	NBI	5 432,21 €	5 500,00 €
64118	autres indemnités personnel titulaire	14 114,25 €	25 000,00 €
64131	Personnel non titulaire (cdd, contrat de projet...)	30 693,52 €	90 000,00 €
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	582,12 €	4 500,00 €
64138	Primes et autres indemnités	1 778,20 €	10 000,00 €
64168	Autres emplois aidés (CDDI)	30 564,95 €	- €
6451	Cotisations URSSAF	34 563,25 €	40 000,00 €
6453	Cotisations caisses retraites (CNRACL, IRCANTEC)	57 556,79 €	67 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	2 576,56 €	3 500,00 €
6455	Assurance contrat groupe centre gestion	13 318,03 €	15 000,00 €
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 176,00 €	1 500,00 €
6474	Versement aux autres œuvres sociales (CNAS)	2 025,33 €	2 500,00 €
6475	Médecine travail, pharmacie	906,21 €	1 500,00 €
6488	Autres charges (valeur faciale tickets restaurants, cartes Noël)	15 886,00 €	25 000,00 €

012- Charges du personnel :

64111 rémunération principale : 250 000 € montant en baisse car mutation d'un titulaire et disponibilité)

64131 personnel non titulaire : 90 000 € (embauche de 2 contractuels et renouvellement 1 contrat de projet)

Charges en hausse dont la CNRACL, forte augmentation cette année et durant 4 ans (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Fonctionnement : Dépenses (suite)



26-03-2025

BUDGET PRIMITIF 2025

Fonctionnement

Dépenses

Article M57	Objets	CA 2024	BP 2025
65	Autres charges de gestion courante	54 705,83 €	72 250,00 €
65818	Divers Autres (maintenance renouvellement adresses mails-site internet)	2 871,60 €	5 000,00 €
65311	Indemnités des élus	26 004,96 €	30 000,00 €
65313	Cotisations de retraites élus	1 092,48 €	2 000,00 €
6542	Créances éteintes	- €	- €
65568	Autres contributions (ATD16+Charente Eaux+EPTB)	18 541,00 €	25 000,00 €
657381	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics (participation RECEMA)	6 002,20 €	10 000,00 €
65888	Charges diverses de gestion courante (centimes pour PAS)	193,59 €	250,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 713,54 €	12 000,00 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédés	- €	- €
673	Titre annulé sur exercice antérieur	113,54 €	12 000,00 €
6761	Différences sur réalisations (positives) transféré	4 600,00 €	- €
042	Dotation aux amortissements et provisions	36 865,57 €	28 202,54 €
6811	Amortissements	36 865,57 €	28 202,54 €
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	776 989,72 €	1 122 452,54 €
023	VIREMENT VERS L'INVESTISSEMENT		353 511,53 €
002	Déficit de fonctionnement reporté		
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	776 989,72 €	1 475 964,07 €

65 Autres charges de gestion courante :

65311 indemnités des élus : 30 000 €

65568 Autres contributions : 25 000 € Cotisations ATD 16 – Charente Eaux et EPTB

Baisse de la cotisation de l'EPTB de 5 % pour 2025

673 titre annulé sur exercice antérieur : remboursement des forfaits trop perçus de l'ASP pour chantier d'insertion 2024

6811 Amortissements : 28 202.54 € (même somme en recettes d'investissement au 040- 28)

023 virement vers l'investissement : 353 511. 53 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 : 1 475 964.07 €

Investissement : Recettes



26-03-2025

BUDGET PRIMITIF 2025

Subventions travaux hydromorphologiques + études

Provient de la dépense de fonctionnement article 0426811

CHAPITRE	Articles budgétaires MS7	Objets	RAR REPORTER EN 2024	BP 2024 + DM	CA 2024	RAR REPORTER EN 2025	BP 2025
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT			228 792,66 €			353 511,53 €
	10222	FCTVA		7 299,24 €	7 299,24 €		85 279,03 €
	1068	Affectation au besoin de la section investissement		- €	- €		- €
	DOTATIONS		- €	7 299,24 €	7 299,24 €	- €	85 279,03 €
	1311	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat (AEG-Etat PAPI)		128 000,00 €			
	1312	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Régions		5 000,00 €	7 883,66 €		
	1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Départements		5 000,00 €			
	1321	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat (DREAL-AEAG)		- €	131 543,50 €		51 181,09 €
	1322	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Région					5 000,00 €
	1328	Autres subventions			38 280,00 €		5 000,00 €
	SUBVENTIONS		- €	138 000,00 €	177 707,16 €	- €	61 181,09 €
	1641	Emprunt pour programme acquisition	- €	- €	- €	- €	- €
	EMPRUNT		- €	- €	- €	- €	- €
	28031	Etudes	- €	9 442,20 €	9 442,20 €		1 954,20 €
	2805	Concessions et droits similaires (logiciels)	- €	1 627,00 €	1 627,00 €		1 627,00 €
	28121	Plantation d'arbres et arbustes	- €	138,00 €	138,00 €		138,00 €
	28128	Blocs calcaires	- €	104,72 €	104,72 €		104,72 €
	281578	Matériel et outillage de voirie	- €	273,00 €	273,00 €		- €
	281838	Matériel de transport	- €	8 499,40 €	10 376,97 €		12 860,20 €
	281838	Matériel bureau et informatique	- €	3 736,00 €	3 861,07 €		1 312,41 €
	281848	Mobilier	- €	2 236,29 €	2 236,29 €		737,93 €
	281880	Autres immobilisations	- €	8 490,26 €	8 806,32 €		9 468,08 €
	AMORTISSEMENT		- €	34 546,87 €	36 865,57 €	- €	28 202,54 €
	Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €	- €	4 600,00 €	- €	- €
	192	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	- €	- €	4 600,00 €	- €	- €
	266	Autres formes de participations	- €	- €	- €	- €	- €
	Opérations patrimoniales		- €	181 377,60 €	181 377,60 €	- €	864,00 €
	2031	Frais d'études réintégré à l'article 2315 P22	- €	179 109,60 €	179 109,60 €		
	2033	Frais d'insertion réintégré à l'article 2315 P22	- €	2 268,00 €	2 268,00 €		864,00 €
	2313 P15	Agencement, aménagements de terrains réintégré article 2315 P15 (Travaux Nouveaux liste 2)					
024	024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX RECETTES DE L'EXERCICE			- €	590 016,37 €	407 849,57 €	- €	529 038,19 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT SUR EXERCICE PRECEDENT	001	Excédent d'investissement antérieur reporté		138 625,56 €	138 625,56 €		207 231,09 €
TOTAL GENERAL DE RECETTES				728 641,93 €	546 475,13 €		736 269,28 €

023 virement de la section de fonctionnement : 353 511.53 €

10222 FCTVA : 85 279.03 €

13- subventions : 61 181,09 €

040-28 Amortissements : 28 202.54 €

041 – 2033 opérations patrimoniales : 864 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025 : 529 038.19 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2024 REPORTE : 207 231.09 €

TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 736 269.28 €

Investissement : Dépenses



BUDGET PRIMITIF 2025

Travaux PPG – phase 3

En cours (Breuty + Fléac)

Nouveau programme

N° opérations	Articles budgétaires MS7	Objets	CA 2024	RAR REPORTE EN 2025	BP 2025
PROG N°22	2031	Frais d'études		5 040,00 €	25 000,00 €
	2033	Frais d'insertion	864,00 €	0,00 €	3 000,00 €
	2315	Ajancements et aménagements divers	119 841,38 €	24 077,00 €	414 799,00 €
	Travaux hydromorphologiques et restauration milieu - TOTAL PROG N°22			120 705,38 €	29 117,00 €
PROG N°23	2031	Frais d'études		0,00 €	58 500,00 €
	2033	Frais d'insertion		0,00 €	1 500,00 €
	2315	Ajancements et aménagements divers		0,00 €	10 000,00 €
	Travaux hydromorphologiques sur la Touvre aval - TOTAL PROG N°23			0,00 €	0,00 €
PROG N°24	2031	Frais d'études		11 220,00 €	71 637,00 €
	2033	Frais d'insertion		0,00 €	1 500,00 €
	2315	Ajancements et aménagements divers		0,00 €	0,00 €
	Etudes risque inondation - TOTAL PROG N°24			0,00 €	11 220,00 €
PROG N°25	2031	Frais d'études			10 000,00 €
	2033	Frais d'insertion			1 500,00 €
	2314	Construction sur sol d'aétri			28 000,00 €
	Sécurisation ouvrages hydrauliques - TOTAL PROG N°25			0,00 €	0,00 €

Programme 22 Travaux hydromorphologiques : 442 799 € travaux PPG Phase 3

Programme 23 Travaux hydromorphologiques sur la Touvre : 70 000 €

Programme 24 Etudes risque inondation : 73 137,00 €

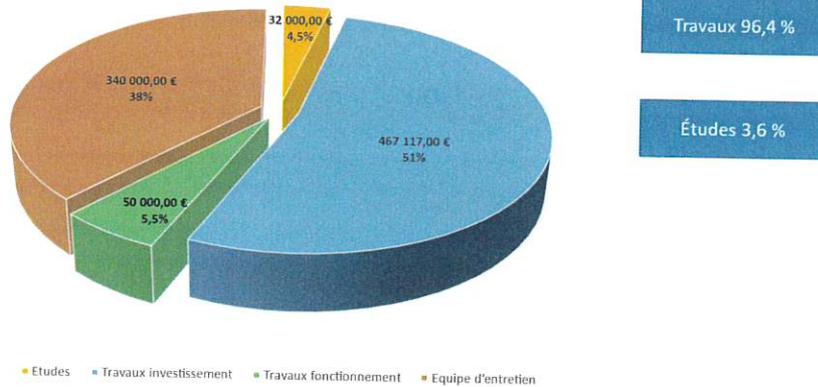
- Etude Thouérat avec GRAND ANGOULEME : 25 000 €
- Etude BREUTY en cours 11 220 € en RAR 2024

Nouveau programme : Programme 25 sécurisation ouvrages hydrauliques : 39 500 €



BUDGET PRIMITIF 2025

Etudes et travaux - 2025



Investissement : Dépenses (suite)



26-03-2025

BUDGET PRIMITIF 2025

**Investissement
Dépenses**

Remplacement
remorque

Matériel terrain

Installation panneaux
d'information



N° opérations	Articles budgétaires M57	Objets	CA 2024	RAR REPORTE EN 2025	BP 2025
HORS PROGRAMME	2051	Achat de logiciels	800,00 €	0,00 €	3 000,56 €
	2121	Plantations		0,00 €	1 000,00 €
	21568	Matériel et outillage incendie - défibrillateur ?		0,00 €	1 000,00 €
	21828	Matériel de transport (véhicule, remorque...)	21 804,00 €		25 000,00 €
	21838	Matériel informatique	829,95 €		7 000,00 €
	21848	Matériel de bureau et Mobilier	639,93 €	0,00 €	5 000,00 €
	2188	Matériel divers (tronçonneuse - débroussailleuse - station géométrique)	5 290,86 €		15 000,00 €
		Communication (panneaux informatifs)			10 000,00 €
TOTAL HORS PROGRAMME			29 364,74 €	0,00 €	67 000,56 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 796,32 €	0,00 €	2 631,72 €
	1391	Subvention équipement transférée au compte de résultat	6 492,79 €	0,00 €	1 971,14 €
		Subvention équipement transférée au compte de résultat	1 303,53 €	0,00 €	660,58 €
PROG N°00014	Subvention équipement transférée au compte de résultat			0,00 €	0,00 €
040/192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations			0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales		181 377,60 €	0,00 €	864,00 €
	041/2315	Installations matériel et outillage techniques	181 377,60 €	0,00 €	864,00 €
DEFICIT DEGAUGE SUR EXERCICE PRECEDENT	001	<i>Déficit d'investissement reporté sur exercice antérieur</i>			
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE			339 244,04 €	40 337,00 €	695 932,28 €
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			339 244,04 €		736 269,28 €

HORS PROGRAMME :

21828 Matériel de transport : 25 000 € Remplacement d'une remorque

2188 Autres matériels : 15 000 € Remplacement de matériel (débroussailleuses, tronçonneuses)

Communication : 10 000 € installation de panneaux informatifs (lieux à définir : vallée des Fontenelles et/ou sur la Nouère)

040-131 Amortissements des subventions : 2 631.72 € (même somme en recettes de fonctionnement)

041- 2315 Opérations patrimoniales : 864 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 : 736 269.28 €

Mme VIORNEY indique qu'elle a procédé à la vérification des équilibres, la reprise des résultats qui est conforme au compte administratif 2024. Elle précise que ce n'est pas un budget compliqué.

M. DOBY demande s'il y a des questions sur la présentation du budget et précise aux « futurs nouveaux délégués » qu'ils ne doivent pas hésiter s'ils souhaitent des précisions.

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le détail des recettes et dépenses inscrites au Budget Primitif du SyBRA pour l'exercice 2025.

Conformément au débat réalisé lors du dernier Comité Syndical sur les orientations budgétaires (19-02-2025), il vous est proposé de voter le Budget Primitif du SyBRA pour l'année 2025.

BP 2025	Fonctionnement Recettes	BP 2025	Fonctionnement Dépenses
Recettes de l'exercice	884 131.72 €	Dépenses de l'exercice	1 122 452.54 €
Excédent 2024 à reporter	591 832.35 €	Virement vers investissement	353 511.53 €
TOTAL	1 475 964.07 €	TOTAL	1 475 964.07 €

BP 2025	Investissement Recettes	BP 2025	Investissement Dépenses
Recettes de l'exercice	529 038.19 €	Dépenses de l'exercice	695 932.28 €
Excédent 2024 à reporter	207 231.09 €		
Restes à réaliser	- €	Restes à réaliser	40 337.00 €
TOTAL	736 269.28 €	TOTAL	736 269.28 €

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter et de voter le budget primitif 2025 du SyBRA.

Départ de Mme VIORNEY après le vote du BP 2025.

QUESTIONS DIVERSES :

- Diagnostics de vulnérabilité risques inondations

L'EPTB effectue des diagnostics de vulnérabilité sur le fleuve Charente entre Angoulême et Saintes pour la CA de SAINTES, la CA GRAND COGNAC et GRAND ANGOULEME.

L'EPTB a mis en place une application pour que chaque personne, entreprise ou collectivité concernées par le risque inondation du fleuve puisse, en entrant son adresse, savoir s'il est éligible ou non à un diagnostic : <https://charentalabri.fr/>

Le SYMBA (Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru) a demandé à l'EPTB de réaliser des diagnostics de vulnérabilité risques inondations sur l'ensemble de leur territoire.

Au vu de cette demande, l'EPTB interroge les autres syndicats susceptibles d'être intéressés par une démarche similaire.

26-03-2025 **DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ AU RISQUE INONDATION**

- Identifier le risque sur votre bien
- Savoir réagir en cas d'alerte
- Mettre les occupants en sécurité
- Limiter les dégâts et leur coût
- Bénéficier des subventions pour les mesures de protection
- Respecter les obligations réglementaires (AL*, PPRI*, etc.)

EPTB porte une étude de diagnostics de la vulnérabilité du bâti sur les affluents du fleuve Charente situés sur le TRI Saintes-Cognac-Angoulême.



Cliquez sur votre commune puis renseignez votre adresse pour localiser votre bien

Si votre bien apparaît comme non éligible et que vous avez subi une inondation, contactez l'équipe Charente ALABRI

- | | | |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| • Angoac sur Charente | • Gray | • Rouffac |
| • Angoulême | • Gensac la Pallue | • Rouillet Saint Estephe |
| • Barsac | • Gond Pontouvre | • Saint Ebric |
| • Bords | • Graves-Saint-Amant | • Saintes |
| • Bourg-Charente | • Jarnac | • Saint-Laurent-de-Cognac |
| • Boubiers-Saint-Trojan | • Jumezac | • Saint-Mémé-les-Carrères |
| • Bussac-sur-Charente | • Julienne | • Saint-Michel |
| • Champmilon | • La Vallée | • Saint-Savéon |
| • Chassiers | • Le-Mung | • Saint-Sever-de-Santonge |
| • Chateaubernard | • Les-Gonds | • Saint-Simon |
| • Chateaufort-sur-Charente | • Linars | • Saint-Val |
| • Cherac | • Maine-Gondeville | • Saint-Yrieix-sur-Charente |
| • Cognac | • Mersins | • Sireuil |
| • Courcouron | • Monblis | • Taillebourg |
| • Crozannes | • Morsac-Saint-Simeux | • Trac-Lautrait |
| • Dampierre-sur-Charente | • Nersac | • Trois-Poils |
| • Flac | • Port-d'Envaux | • Vibrac |
| • Fontcouverte | • Rumeigoux | |

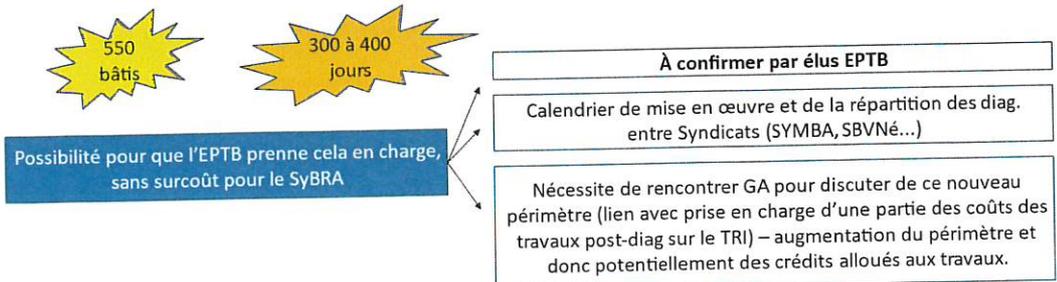
Réaliser un diagnostic vulnérabilité au risque inondation nécessite d'avoir un certain nombre d'éléments techniques pour appréhender le terrain (niveaux d'eau aux abords ou dans les habitations en période de crues, débitmètrie ou limnimètrie aux abords de ces sites, caractérisation des crues (décennales, quinquennales...)...

Sur notre territoire, il n'y aurait que le bassin versant de l'Anguienne qui pourrait être assez couvert par ces éléments techniques.

Aussi, deux scénarios s'offrent à nous, après discussion avec les services de l'EPTB Fleuve Charente :

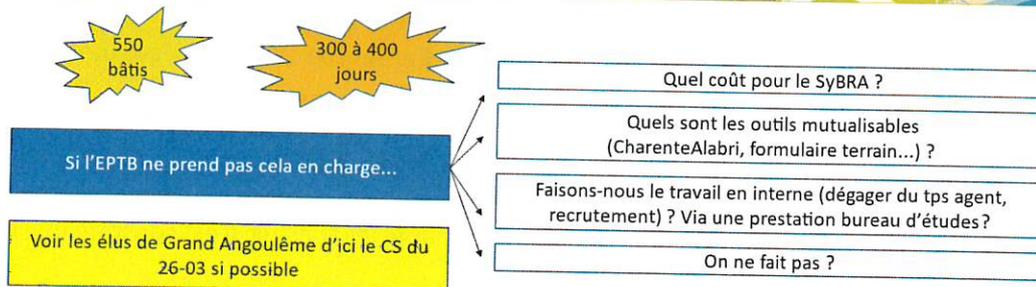
26-03-2025 **DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ AU RISQUE INONDATION**

- Zone éventuelle de diagnostic: PPRI Anguienne
- Périmètre d'éligibilité : crue vingtennale
- Préconisation de travaux : basée sur crue centennale
- Temps moyen pour un diag. par habitation : 1,5 jrs
- Temps moyen pour un diag. par entreprise : 2 jrs
- Taux de réalisation des diag. (optimiste) : 40 %
- Calendrier de mise en œuvre : 2027





- Zone éventuelle de diagnostic: PPRI Anguienne
- Périmètre d'éligibilité: crue vingtennale
- Préconisation de travaux: basée sur crue centennale
- Temps moyen pour un diag. par habitation: 1.5 jrs
- Temps moyen pour un diag. par entreprise: 2 jrs
- Taux de réalisation des diag. (optimiste): 40 %
- Calendrier de mise en œuvre: 2027



Mathieu TALLON a rencontré le Directeur de l'EPTB à ce sujet, qui indique qu'il n'y aurait pas de coût supplémentaire pour les syndicats puisqu'ils sont membres et payent déjà une contribution. Cependant, Mathieu TALLON souhaite que le directeur demande la position des élus de l'EPTB par rapport à cette prestation (payante ou non). Ces diagnostics ne pourront être faits qu'à partir de 2027.

Aujourd'hui, le syndicat n'a défini pour ces diagnostics que sur le secteur du PPRI de l'Anguienne (environ 550 habitations) pour l'instant.

Le SyBRA a demandé un RDV avec GRAND ANGOULEME sur ce sujet pour savoir ce qu'ils souhaitent faire (diagnostics, aides pour les travaux).

Nous avons plusieurs possibilités :

- 1^{ère} possibilité : l'EPTB prend en charge les diagnostics, mais il faut voir si cette prestation est payante ou non.
- 2^{ème} possibilité : Le Syndicat prend la décision de ne pas le faire ces diagnostics.
- 3^{ème} possibilité : Le Syndicat prend la décision de réaliser les diagnostics en interne (recrutement d'un agent, dégageant de temps par la technicienne risque inondations (1 ou 2 jours par semaine) ou un bureau d'études).

M. GOYON pense que le Syndicat n'est pas concerné pour faire ces diagnostics. Mathieu TALLON indique c'est un choix à faire pour le Syndicat qui a les statuts et les compétences pour le faire. Mme REYNAUD dit qu'avant tout il faut savoir si l'EPTB fait payer ou pas le Syndicat et si oui, combien. M. GASCHET dit que si l'EPTB le fait sans que cela ne coûte rien au Syndicat, pourquoi pas. Mais pour lui, cela ne fait pas partie des attributions directes du syndicat. M. MERCIER précise que le coût des diagnostics peut être pris en charge par le fonds BARNIER. Mais qu'avant de faire les diagnostics, il est bon de savoir si les travaux seront pris en charge par les EPCI. Dans le cas de GRAND COGNAC, l'EPCI a décidé de ne pas aider tous les travaux que feront les propriétaires après diagnostic. M. ANDRIEUX n'est pas favorable et trouve que c'est flou. On mélange le Fleuve Charente et les autres cours d'eau et ne voit pas l'intérêt de faire ses diagnostics en dehors du Fleuve. Si seulement quelques habitations sont concernées, les propriétaires peuvent faire intervenir leurs assurances en cas d'inondation. Si les diagnostics sont uniquement faits sur la base du volontariat des particuliers, il ne voit pas l'intérêt de faire ses diagnostics si toutes les habitations ne sont pas concernées. Si l'on fait faire des travaux à des particuliers qui ne seront jamais touchés par des inondations peut-être que les propriétaires ne vont pas apprécier.

M. PLANTIVEAU indique que les diagnostics ne sont pas obligatoires pour l'instant, mais peut-être qu'à l'avenir s'ils ne sont pas faits et les travaux non plus, les assurances risquent de se désengager pour rembourser les travaux en cas d'inondation.

Mme REYNAUD demande s'il existe des obligations qui indiquent que le Syndicat est obligé de faire ses diagnostics de vulnérabilité.

Mathieu indique que non. C'est possible si les propriétaires le demande sur un secteur défini par le Syndicat. Dans le cadre du PPRI comme l'Anguienne, on peut car des côtes vont être définis par rapport aux crues passées et permettent des diagnostics fiables. Quand on interroge les assurances, elles indiquent qu'ils n'ont pas accès à ces documents.

M ANDRIEUX donne l'exemple d'un propriétaire qui habite près de la Nouère et qui a subi une inondation. Son assurance et l'expert ont conclu par une prise en charge des dégâts dans le cadre de dégâts des eaux de l'assurance du propriétaire inondé.

M. DOBY tenait à informer les délégués de ce sujet et tiendra au courant l'assemblée des réponses apportées par l'EPTB et GRAND ANGOULEME pour se prononcer par la suite sur ce sujet.

M. MERCIER indique que les départements ne donnent pas le même pourcentage d'aides pour le fleuve Charente que pour les affluents et souhaitent que les EPCI prennent en charge les travaux. Il est constaté que les propriétaires n'ont pas d'emballément pour effectuer les travaux.

M. CHARBONNAUD indique que lorsque les assurances seront informées de ces diagnostics, c'est elles qui vont surement trancher pour les remboursements ou pas des travaux.

M. PLANTIVEAU indique que si un propriétaire n'a pas les moyens de faire les travaux, il ne le fera pas. Comment il sera indemnisé s'il y a un diagnostic ?

M. PLANTIVEAU indique que si le Directeur de l'EPTB a annoncé que la prestation pour faire les diagnostics ne serait pas payante pour les syndicats, c'est pratiquement sûr.

- Avis sur l'étude de la solution de mise en place de dispositifs pour optimiser le karst de la Rochefoucauld afin de soutenir le fleuve Charente en étiage

Mathieu TALLON indique que l'EPTB demande l'avis du SyBRA sur l'étude pour optimiser le karst de la Rochefoucauld pour soutenir le fleuve Charente en étiage sur les 7 solutions proposées.

1. Diguette de la TOUVRE : dispositif de barrage amovible (sacs de sable, Watergate)
2. Gestion de la végétation aquatique (plantes, ilots)
3. Recharge granulométrique de la Touvre
4. Obstruction partielle du Bouillant
5. Alimentation par les étangs
6. Création d'ouvrages
7. Surexploitation de la source (pompage et stockage)

Une première phase pour étudier le champ des possibles

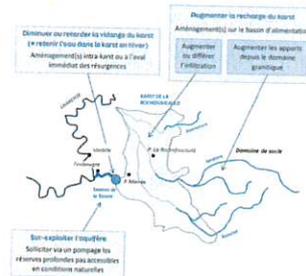
Les objectifs de l'étude :

- Inventorier l'ensemble des solutions qui pourraient permettre de répondre à l'objectif élargi (optimiser le soutien d'étiage de la Charente par le karst)
- Documenter chacune des solutions (efficacité, impacts, coût, risques...) via une recherche de retours d'expérience et l'avis d'experts hydrogéologues
- Répondre au mieux à l'ensemble des interrogations et inquiétudes exprimées par les acteurs du territoire (soit par des éléments concrets, soit par l'identification des sources d'incertitudes, des investigations complémentaires qui seraient nécessaires)
- Fournir des éléments d'aide à la décision pour s'orienter vers une ou plusieurs solutions à privilégier pour la suite des réflexions

⚠ Cette étude ne fournit pas un avant-projet ni une étude d'impact complète pour chaque solution.

IMPORTANT

Le Plan d'Adaptation Charente 2050 repose sur un mix de solutions qui sont parallèlement étudiées. En particulier, sur demande de la Commission Locales de l'Eau, l'EPTB Charente est engagé dans une démarche d'optimisation de la gestion des prélèvements dans le karst.



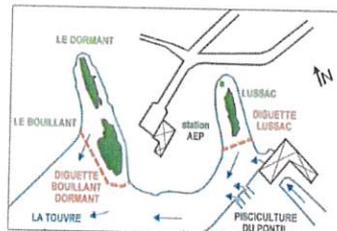
[...] Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas, à ce stade, de valider l'expérimentation d'une solution donnée. Il ne s'agit que d'exprimer l'intérêt (ou non) d'aller plus loin dans l'étude de la solution (études complémentaires, élaboration d'un protocole d'expérimentation, étude d'impact...). A la suite seulement de ces étapes complémentaires sera décidée, ou non, la mise en œuvre de l'expérimentation, en concertation avec les acteurs du territoire. [...]

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution

OUI NON Ne se prononce pas

- Continuité écologique (frayères présentes)
- Métrologie poussée, y compris sur Tardoire, Bandiat, Bonnieure, Bellone, Braconne, Lêche, Échelle
- Adaptation du dispositif au fond du lit qui reste hétérogène sur ce secteur ou inversement (prévoir la remise en état du fond du lit après essai)
- Érosion fond du lit en aval, affouillement prévisible
- Non compatible avec solutions 2 A et B

Solution 1 : surélévation du fil d'eau à l'aval immédiat des résurgences au moyen de diguettes amovibles



C'est la solution développée par le « Projet Diguette ». Elle consiste à mettre en place deux diguettes amovibles (Bouillant-Dormant et Font de Lussac), afin de mettre en charge la zone noyée du karst en période de hautes eaux. Il s'agit ensuite de restituer l'eau stockée dans le milieu souterrain en période estivale, en abaissant ou retirant les diguettes.

Pour cela, 2 solutions techniques sont proposées : une solution A de type seuil poids (inspirée de la proposition initiale d'HydroInvest) et une solution B de type barrière souple amovible (WaterGate) qui épouse le fond du lit et est rapide à déployer/replier.

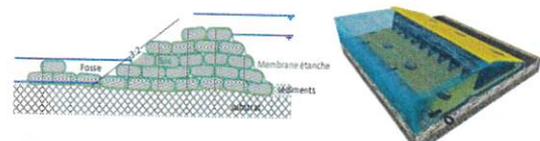


Figure 1 : Coupe transversale du seuil en mur poids (à gauche) et illustration d'une barrière amovible (à droite, WaterGate® - MegaSecure)

Avantages
 solution réversible, démontable
 solution modulable (rehausse progressive du niveau) et pilotable depuis les berges
 influence sur la hauteur de la zone noyée mais pas sur le débit
 impact limité sur l'AEP et usages en aval
 Nombreux exemples en France et à l'étranger avec plusieurs typologies d'ouvrages

Inconvénients
 ouvrage visible
 précautions à prévoir en phase chantier pour limiter l'impact sur le lit et berges
 surveillance de la sédimentation amont, entretien régulier
 stabilité de l'ouvrage à garantir en crue
 Très peu de REX car aménagements assez anciens ou en cours d'expérimentation

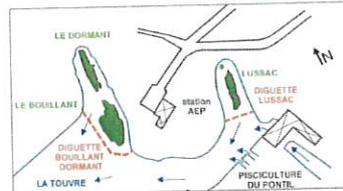
Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution

OUI NON Ne se prononce pas

- Accumulation sédiments en amont, relargage des sédiments avec ouverture du dispositif ?
- Gestion dynamique de l'ouvrage, régulation à prévoir. Impact sur le « tirage des sédiments » en phase d'ouverture ?
- Essai d'abord Lussac ?
- Impact sur l'aval si ouverture brutale ?
- Impact Eau potable à quantifier ?
- Effet du dispositif sur la sédimentation intra Karst ?
- Impact paysager temporaire ou permanent - ABF

AVIS PROJET « DIGUETTE »

Solution 1 : surélévation du fil d'eau à l'aval immédiat des résurgences au moyen de diguettes amovibles



C'est la solution développée par le « Projet Diguette ». Elle consiste à mettre en place deux diguettes amovibles (Bouillant-Dormant et Font de Lussac), afin de mettre en charge la zone noyée du karst en période de hautes eaux. Il s'agit ensuite de restituer l'eau stockée dans le milieu souterrain en période estivale, en abaissant ou retirant les diguettes.

Pour cela, 2 solutions techniques sont proposées : une solution A de type seuil poids (inspirée de la proposition initiale d'Hydroinvest) et une solution B de type barrière souple amovible (WaterGate) qui épouse le fond du lit et est rapide à déployer/replier.

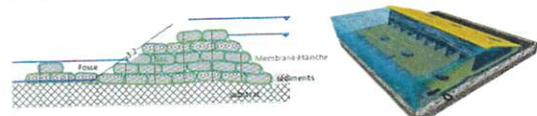


Figure 1 : Coupe transversale du seuil en mur poids (à gauche) et illustration d'une barrière amovible (à droite, WaterGate/D - MegaSecure)

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> solution réversible, démontable solution modulable (rehausse progressive du niveau) et pilotable depuis les berges influence sur la hauteur de la zone noyée mais pas sur le débit impact limité sur l'AEF et usages en aval Nombreux exemples en France et à l'étranger avec plusieurs typologies d'ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> ouvrage visible précautions à prévoir en phase chantier pour limiter l'impact sur le lit et berges surveillance de la sédimentation amont, entretien régulier stabilité de l'ouvrage à garantir en crue Très peu de REX car aménagements assez anciens ou en cours d'expérimentation

AVIS PROJET « DIGUETTE »

Solution 2 : surélévation du fil d'eau via des solutions fondées sur la nature à l'aval immédiat des résurgences

(2A) Gestion des herbiers aquatiques

Un effet de frein hydraulique et d'augmentation du niveau du plan d'eau lié à la pousse saisonnière (printemps et été) d'un important herbier est historiquement observé sur le site. A l'inverse, le fauchage régulier organisé par les pisciculteurs en dégagement des couloirs libres, guidant les écoulements vers les prises d'eau, se traduit par un abaissement du niveau. D'une année sur l'autre, la diversité et l'étendue du cortège floristique varie très fortement, selon plusieurs facteurs (conditions météorologiques, turbidité, qualité de l'eau...).

Un pilotage contrôlé de la croissance des herbiers pourrait aider à stabiliser le niveau d'eau, puis le fauchage permettrait de piloter la vidange du karst à une période contrôlée.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> solution naturelle solution réversible peu d'impacts sur les usages solution a priori peu coûteuse et facile à mettre en place 	<ul style="list-style-type: none"> succès non garanti (compréhension imparfaite du cycle de développement des herbiers) gain difficilement quantifiable mais jugé bien inférieur à une surélévation artificielle du fil d'eau quid si nécessité d'une régulation des cygnes (espèce protégée) ?
<p>Incertitudes</p> <p>gains difficilement quantifiables, maîtrise d'œuvre à discuter et pilotabilité à imaginer</p> <p>Éléments complémentaires pour consolider un avant-projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observations naturalistes régulières, photographies aériennes (améliorer la compréhension de la dynamique de croissance des herbiers et de leur impact hydraulique) • Modélisation hydraulique de l'impact des herbiers (besoin de données bathymétriques) 	

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution

OUI NON Ne se prononce pas

- Végétation dépendante de nombreux facteurs (météo, hydrologique, qualité,...)
- IBMR + survol vidéo / lien niveau d'eau ? lien aussi avec d'autres expérimentation (sol.1)
- Pas de gestion dynamique des niveaux d'eau
- Améliore l'habitats, qualité, espèces...
- Intéressant pour le cours d'eau, moins pour le soutien d'étiage
- Une gestion est-elle possible en tant que telle ?
- Essai de bouturage ? 2025/2026 ? Possible pendant la phase d'étude plus poussée.
- Création d'îlots végétalisés ?



26-03-2025

AVIS PROJET « DIGUETTE »

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution

OUI NON Ne se prononce pas

- Cette solution est aussi applicable sur les cours d'eau amont (Bandiat, Bonnieure, Tardoire).
- Pose la question de l'historique du secteur (ici le fond de la Touvre n'a pas été touché en 1985)
- Améliore l'hydromorphologie de la rivière (habitats, qualité, dynamique, espèces...)
- Pas de gestion dynamique des niveaux d'eau
- Nécessite de grandes quantités de matériaux
- Intéressant pour le cours d'eau, moins pour le soutien d'étiage
- Recharge canal Bellet dans un premier temps ?
- Ilots, chenaux préférentiels...?
- Réversibilité par curage ?

Solution 2 : surélévation du fil d'eau via des solutions fondées sur la nature à l'aval immédiat des résurgences

(2B) Recharge granulométrique de la Touvre

Il s'agirait ici de réhausser le fond du lit entre les sources et les premiers seuils.

La haute vallée de la Touvre est une zone de dépôt alluvionnaire plutôt plane, sans terrasses alluviales significatives et emboîtées ni de lit mineur incisé. Il s'agit de la situation la plus favorable qui soit vis-à-vis de l'effet recherché, et elle est naturelle (l'un des rares secteurs de la Touvre amont qui n'ait pas été touché par les travaux de curage et recalibrage des années 80).

<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> peu d'impact sur le captage AEP 	<p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> artificialisation forte du lit pour un gain jugé nul solution non réversible, non pilotable, ne répond pas à l'objectif à elle seule (pour mobiliser un « stock supplémentaire » en été, il faudrait pomper) quantité de matériau importante au vu de la largeur du lit (opération coûteuse) gestion forte des fines pour ne pas impacter les piscicultures
---	--



26-03-2025

AVIS PROJET « DIGUETTE »

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution

OUI NON Ne se prononce pas

- Semble le plus efficace, retour à une situation avant 2005 connue et sans régulation possible à cette époque
- Métrologie poussée à mettre en œuvre, y compris sur Tardoire, Bandiat, Bonnieure, Bellone, Braconne, Lêche, Échelle
- Gestion dynamique de l'ouvrage, régulation à prévoir
- Compatible avec solutions 2 A et B
- Ballon obturateur oui, poutrelles semblent non adaptées au contexte
- Impact sur l'aval si ouverture brutale ?
- Impact Eau potable ?
- Lêche agrandie pour plongée. Un impact sur le système ? à refermer ?
- Effet du dispositif sur la sédimentation intra Karst ?

Solution 4 : obstruction des conduits karstiques



Plusieurs effondrements ont été constatés au niveau du siphon du Bouillant, augmentant sa section et provoquant *a priori* une diminution des pertes de charge, des cycles de vidange plus rapides et des étiages plus longs et plus sévères. Cette solution repose donc sur l'obturation partielle de certains passages étroits des siphons, dans le but de rétablir les sections d'origine et de ralentir la vidange. Une modification des pertes de charge dans le conduit (réduction de la section, comblement) aura un effet immédiat sur le débit de l'ensemble sourcier.

2 solutions techniques sont proposées :

- ajout progressif d'éléments (type poutrelles) encastrés dans un butonnage
- ballons obturateurs gonflables et modulables à distance

<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> solution probablement la plus efficace solution réversible pas d'impact paysager solution modulable et progressive, pilotable depuis la surface dans le cas des obturateurs gonflables 	<p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> mise en place complexe (intervention de plongeurs, conditions de plongée difficiles) solution risquée (intervention directe sur les conduits, instabilités par augmentation des vitesses, risque de décolmatages argileux, réactivation de trop-pleins) impact sur le captage AEP le temps des travaux la réduction de la section aura un effet sur le débit (non quantifiable à ce stade) suivi du bon déroulé de l'expérimentation difficile (pas visible depuis la surface) peu de retour d'expérience impact sur les piscicultures : turbidité, azote, oxygène dissous à surveiller afin de contrôler leur non-variation
---	--



AVIS PROJET « DIGUETTE »

Solution 5 : différer l'infiltration directe, privilégier une infiltration diffuse

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution

OUI NON Ne se prononce pas

- Effets plans d'eau (évaporation, cyanobactéries...)
- On substitut un remplissage par perte sur un lieu unique
- On les remplit quand (impact sur le débit du cours d'eau en aval lors du remplissage) ?
- Quel impact sur la qualité de l'eau qui s'infiltré ?
- Écrêter des crues en hiver également ?

RAPPEL

Le karst de La Rochefoucauld est caractérisé par une alimentation binaire : il est alimenté d'une part par infiltration diffuse des pluies sur l'impluvium karstique et d'autre part par les rivières qui se perdent en partie ou en totalité au niveau de gouffres (infiltration directe).

(5B) Réalimentation artificielle à partir d'anciennes gravières

Le principe consiste à dévier une partie de l'eau de la Tardoire vers d'anciennes gravières, situées en rive gauche, comme zones d'infiltration diffuse des eaux, afin d'éviter qu'elle ne se perde dans un gouffre situé dans le lit mineur de la rivière en aval. L'effet retard introduit par une infiltration diffuse à partir du plan d'eau et d'un transfert d'eau vers l'aquifère.

Cette solution repose sur les hypothèses suivantes, qui doivent être vérifiées :

- ces anciennes gravières sont connectées au système de la Tourve
- l'infiltration se fait de manière diffuse et différée

Plusieurs gravières ont été identifiées en amont de La Rochefoucauld et pourraient faire l'objet d'études de faisabilité. Ces gravières présentent des superficies de plusieurs hectares et des volumes potentiellement stockables supérieurs à 500 000 m³.

En 2015, la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord a porté le réaménagement de l'une de ces carrières, le site de Landaudrie à Rancogne (gravière abandonnée en avril 1992), et la remise en état de l'ancienne prise d'eau au droit de la Tardoire afin d'alimenter la carrière. Le plan d'eau couvre une emprise d'environ 16 ha. Le projet consistait à recréer un lieu de biodiversité et de promenade des habitants du secteur.

Avantages
capacité de stockage intéressante (0,5 - 1Mm ³) au vu de la superficie et de la profondeur importantes de ces carrières (plusieurs hectares, 10-15m)
aménagements simples, permettant une répartition aisée des flux, et peu coûteux (du fait de la proximité avec la Tardoire)
possibilité de dispositifs modulables et pilotables (vannes manuelles ou automatiques), et d'ouvrages de contrôle et de régulation des flux
écrêtement des crues
co-bénéfices (récréatif, pêche)

Inconvénients
aménagements fixes, faisant appel à des techniques de génie civil (artificialisation d'une partie des berges de la rivière) et non réversibles facilement.
nécessiter au préalable la non-dégradation géotechnique des berges et la non-perturbation hydraulique de la dynamique des ruisseaux en aval



AVIS PROJET « DIGUETTE »

Solution 6 : augmenter les apports provenant du domaine granitique

(6A) par un travail sur les étangs et leur débit réservé (voire leur effacement)

Les 3240 retenues d'eau (tout usage confondu) recensées sur la partie cristalline du bassin d'alimentation du karst influencent l'hydrologie locale par rétention et évaporation.

Deux modalités peuvent être imaginées :

- L'effacement des étangs permettrait de gagner un ordre de grandeur de « consommation » d'eau par sur-évaporation d'environ 2,5 Mm³. Il est difficile d'estimer quand et comment ces 2,5 Mm³ se répartissent dans le régime hydrologique de la Tourve.
- La mise en place de débits réservés (dispositifs de contournement) garantirait une transparence hydraulique stricte dès que les débits chutent sous 10 % du module (soit environ 1 m³/s pour l'ensemble du bassin versant). Mis en place sur l'ensemble des plans d'eau, cet exemple apporterait 200 à 600 L/s supplémentaires au karst en étiage.

Il est estimé qu'un volume suppl. de l'ordre de 14 Mm³ réparti sur les mois d'été permettrait d'augmenter le débit d'étiage de la Tourve de 1 à 2 m³/s (si 100% de l'eau infiltrée est restituée).

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution

OUI NON Ne se prononce pas

- Possible sur du très long terme. Intéressant mais pas pour l'enjeu 2050 (le PNR en traite 5 à 10 par an)
- Nécessite une Police de l'eau agressive sur ce sujet (mise en conformité)

Avantages
bénéfique pour le milieu

Inconvénients
solution pragmatiquement peu envisageable pour l'ensemble des ouvrages, donc gains limités
solution non pilotable et non réversible



26-03-2025

AVIS PROJET « DIGUETTE »

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution

OUI

NON

Ne se prononce pas

- Cette solution est jugée non pertinente

Solution 7 : sur-exploitation du karst

Cette solution consiste à pomper dans l'aquifère, dans des zones productives et peu connectées au flux en étiage (qui « échappe » au système), afin de solliciter les réserves pas ou peu accessibles en conditions naturelles. Il s'agit de « sur-exploiter » l'aquifère, au-delà de ce qui est généralement admis. Le débit de pompage est supérieur au débit qui se serait naturellement écoulé.

Plusieurs solutions :

- pompage (plus profond) en complément du pompage AEP dans le Bouillant
- pompage dans un forage profond (à identifier voire à créer)
- pompage dans un regard de la zone noyée du karst (Fosse Mobile, Grande Fosse, Bois du Clos... mais éloignés de la Touvre et de toute alimentation électrique).

Comme pour les solutions précédentes, une expérimentation préalable sera nécessaire afin de dimensionner le dispositif et de tester les fonctionnalités de l'aquifère karstique et notamment l'importance des réserves. Cette expérimentation se base notamment sur la réalisation d'un essai par pompage à gros débit (plusieurs centaines de m³/h) et de très longue durée (plusieurs mois).

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • mobilisation de réserves annexes, non sollicitées actuellement • solution pilotable • REX : source du Lez (AEP de la métropole de Montpellier) • diminution de l'intensité des crues au début de l'automne 	<ul style="list-style-type: none"> • ex : un pompage de 100 m³/h correspond à environ 30L/s, le gain paraît donc faible au regard de l'effort de pompage • méconnaissance sur les mécanismes de recharge (risque de non-reconstitution des réserves) • utilisation d'énergie électrique • gestion technique et financière très rigoureuse pour encadrer le dispositif de pompage • abaissement du plan d'eau sous le niveau de l'exutoire : risque de déséquilibre hydraulique du karst, effets non prévisibles à ce stade



26-03-2025

AVIS PROJET « DIGUETTE »

Mais aussi d'autres réflexions sur le fond ...

- **Solidarité aval / amont** : le rappel du contexte permet de mettre en lumière que les besoins de sécurisation sont localisés à l'aval de la Touvre (eau potable, irrigation, conchyliculture, tourisme). Il serait donc logique que ces territoires abondent sur l'amont afin de soutenir les efforts locaux. Une gouvernance en ce sens semble nécessaire.
- **Solutions qui devront s'adapter au remplissage du Karst** : cet aspect nous semble également essentiel car les observations de débit sur la Tardoire montrent qu'en période de hautes eaux, les débits en amont de La Rochefoucauld sont plus importants en aval. Or, aucun affluent majeur ne peut expliquer ce phénomène, à part que le Karst alimente la rivière lorsqu'il est plein. Un suivi fin est à mettre en place pour observer ce phénomène, le quantifier, le comprendre et adapter la gestion des dispositifs retenus en fonction, y compris sur la partie aval de la Touvre (fleuve).
- **Notion de sobriété**: la solidarité amont aval passe aussi par la sobriété, notamment en aval. Il ne faudrait pas que l'eau in fine injectée en étiage serve à développer encore plus les besoins en eau en aval (tourisme, prélèvements agricoles et industriels...). Consommer moins, mieux permettra aussi de réduire les quantités d'eau nécessaire pour les territoires.



26-03-2025

AVIS PROJET « DIGUETTE »

Mais aussi d'autres réflexions sur le fond ...

- **Quelle quantité d'eau en plus l'été** : À ce stade de l'étude, et malgré nos demandes, nous n'avons pas d'idée même approchante des débits gagnés en étiage. Parlons-nous de 4 m3/s. au résurgences, de moins.... ?

Ces débits en sortie de résurgences se retrouvent en quelle proportion à Cognac, à Saintes, à l'estuaire ?

Où à l'inverse, avec Mas Chaban et Lavaud, combien de m3/s. arrivent à l'estuaire pour quel volume lâché sur les barrages?

- **Notion de gouvernance de projet** : qui portera les expérimentations ? Auto saisie de l'EPTB ? Qui portera les suivis ? À terme, qui gèrera les dispositifs ? Qui paye ?

COUT - ENJEUX - BÉNÉFICES



26-03-2025

AVIS PROJET « DIGUETTE »

Parmi les solutions pour lesquelles vous avez sélectionné 'OUI', veuillez en choisir au maximum 5 et les classer par ordre de priorité :

	1 (priorité forte)	2	3	4	5 (priorité faible)
Solution 1 : Diguette amovibles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Solution 2A : Herbiers	<input type="radio"/>				
Solution 2B : Recharge granulométrique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Solution 3 : Rehausse du seuil existant	<input type="radio"/>				
Solution 4 : Obstruction des conduits	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Solution 5A : Aménagement des pertes	<input type="radio"/>				
Solution 5B : Réalimentation à partir d'anciennes carrières	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Solution 6A : Effacement/aménagement des étangs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Solution 6B : Création d'une retenue de soutien d'étiage	<input type="radio"/>				
Solution 7 : Sur-pompage	<input type="radio"/>				

Mme RIOU demande qu'il n'a pas été précisé quelle sera l'impact sur la faune et la flore de ce projet.
 M. GASCHET demande si la réhausse de 50 cm du niveau de la diguette aura un impact sur les terrains à LUSSAC.
 Mathieu TALLON indique qu'il faudra prendre des relevés topographiques pour le savoir.
 M. TEXIER indique que l'étiage du fleuve Charente aura quel impact immédiat, quels sont les objectifs ?
 Mathieu TALLON indique qu'ils ne savent pas encore quels seront les impacts. On connaît les niveaux lors des lâchers d'eau par les barrages de MAS CHABAND/LAVAUD.
 M. TEXIER demande que soit étudié la rentabilité de l'investissement et la relation coût/bénéfice.

M.CHARBONNAUD indique que les collègues irrigants connaissent la Touvre, et le gros inconvénient on sait au cm près comment se comporte ce cours d'eau.

M.MERCIER dit que l'avantage de la diguette c'est qu'elle se met et se démonte facilement.

Mme REYNAUD demande si ce dispositif aura des effets sur la source de la lèche.

Mathieu TALLON indique que nous n'en savons rien pour le moment.

Mme BATIME ne comprend pas à quoi va servir ce projet et le bout du bout.

Mathieu TALLON indique que le but est de soutenir l'étiage du fleuve Charente jusqu'en Charente-Maritime.

Mme REYNAUD indique que ce projet est dans le cadre de la solidarité amont aval pour l'eau.

M.MERCIER indique que dans l'étude Charente 2050, 80 millions de m3 déficitaire en sources en eau sera pour tous les usagers de Charente-Maritime.

M.PLANTIVEAU indique que lors de la réunion Charente 2050, a été évoqué de ramener de l'eau de la Dordogne par oléoducs, mais le coût est de 700 millions d'euros pour ramener l'eau en Charente-Maritime, une autre proposition est de faire une retenue d'eau sur Mansle.

M.CHARBONNAUD dit que cela a un coût minime et que cela est demandé depuis 20 ou 30 ans.

M.MORANGE demande en cas de grosse période pluvieuse, quel impact cela aurait sur la Rochefoucauld ?

M.TEXIER indique que cela est pertinent et les réponses aux questions en amèneront d'autres forcément.

Solution 1 : diguette

M CHARBONNAUD se prononce plutôt pour oui pour en savoir en peu plus.

M.MERCIER indique que l'avis donné ne déclenche qu'un prolongement d'étude pour l'instant.

M PLANTIVEAU indique que GRAND COGNAC est déjà d'accord pour cette solution.

Solution 2 : gestion des herbiers aquatiques

M. MERCIER cette solution est que la végétation risque d'être mangé par les cygnes.

Mathieu TALLON indique que les cygnes sont une espèce protégée donc on ne peut pas contrôler la population hors dérogation. Mais qu'il n'y a pas que les cygnes qui est la seule problématique pour les herbiers (qualité des eaux, débit, luminosité, prédation...).

M. PLANTIVEAU dit qu'il y existe une autre solution pour ce projet sur des terrains qui ne sont pas exploitées près de la BOUTONNE entre COGNAC et SAINTES et qui sont plus près de la Charente-Maritime et moins complexe à aménager.

Pourquoi n'est-elle pas exploitée (problème avec les propriétaires des parcelles ?)

AVIS DU BUREAU ET DU COMITÉ SYNDICAL

- **SOLUTION 1 : SURÉLÉVATION DU FIL D'EAU À L'AVAL IMMÉDIAT DES RÉSURGENCES AU MOYEN DE DIGUETTES AMOVIBLES**

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution : **OUI** / NON / NE SE PRONONCE PAS

- **SOLUTION 2 : SURÉLÉVATION DU FIL D'EAU VIA DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE À L'AVAL IMMÉDIAT DES RÉSURGENCES**

2A : Gestion des herbiers aquatiques

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution : **OUI** / NON / NE SE PRONONCE PAS

2B : Recharge granulométrique de la Touvre

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution : **OUI** / NON / NE SE PRONONCE PAS

• **SOLUTION 3 : SURÉLEVATION DU FIL D'EAU PAR LA RÉHAUSSE DU SEUIL EXISTANT**

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution : OUI / **NON** / NE SE PRONONCE PAS

• **SOLUTION 4 : OBSTRUCTION DES CONDUITS KARSTIQUES**

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution : **OUI** / NON / NE SE PRONONCE PAS

• **SOLUTION 5 : DIFFÉRER L'INFILTRATION DIRECTE, PRIVILÉGIER UNE INFILTRATION DIFFUSE**

5A : Aménagement des pertes

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution : OUI / **NON** / NE SE PRONONCE PAS

5B : Réalimentation artificielle à partir d'anciennes gravières

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution : **OUI** / NON / NE SE PRONONCE PAS

• **SOLUTION 6 : AUGMENTER LES APPORTS PROVENANT DU DOMAINE GRANITIQUE**

6A : Par un travail sur les étangs et leur débit réservés (voire leur effacement)

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution : **OUI** / NON / NE SE PRONONCE PAS

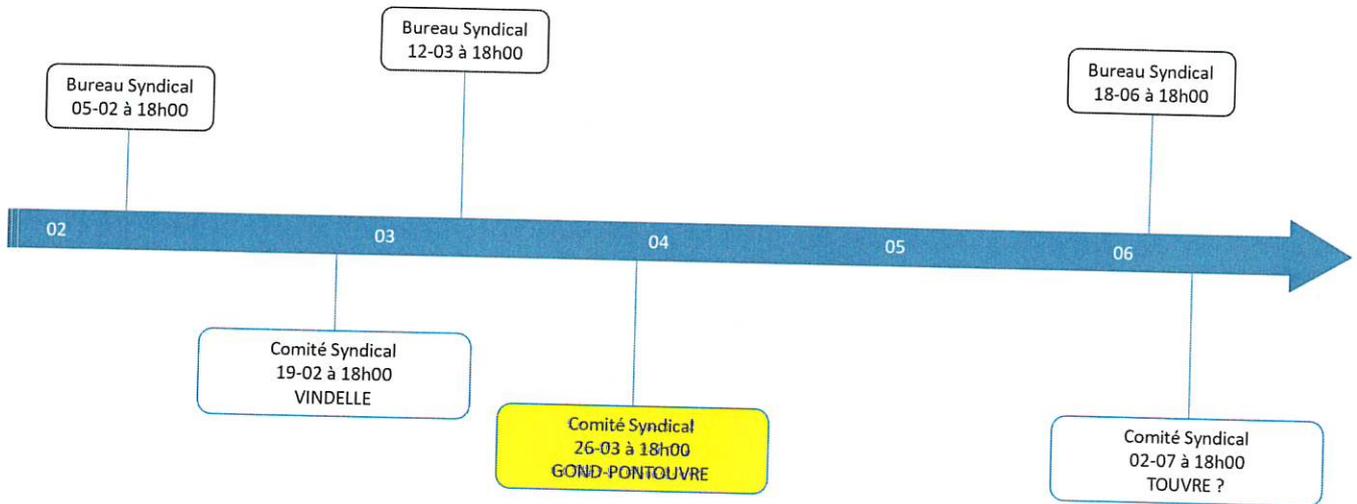
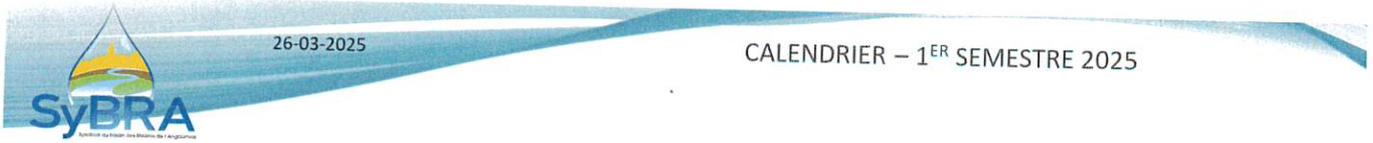
6B : par la création de retenue(s)

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution : OUI / **NON** / NE SE PRONONCE PAS

• **SOLUTION 7 : SUR-EXPLOITATION DU KARST**

Il est pertinent d'aller plus loin dans l'étude de cette solution : OUI / **NON** / NE SE PRONONCE PAS

CALENDRIER REUNIONS



Séance terminée à 19 h 50

☺ ☺

Le Président,

SyBRA Jean-Charles DOBY,
190, route de Vindelle
Le Paradis
16430 BALZAC
05 45 38 16 71
Siret 200 079 143 00026

Jean Charles DOBY



